



**Adapter
l'aide de la France**
aux défis d'un monde
changeant





Sommaire

Contexte

Mobilisation pour le développement : la France s'engage

p.4

Nouveaux acteurs, nouveaux financements, nouveaux défis mondiaux

p.7

Moyens

Renforcer les compétences nationales

p.8

Adapter la coopération aux différents contextes

p.10

Élargir la gamme des instruments de l'aide

p.12

Constituer de nouvelles alliances

p.14

Axes majeurs

Axes majeurs

p.16

En complément

Chiffres clés

p.17

Glossaire

p.18

CD-Rom

p.19



© P. Kabre

Introduction

La conjonction actuelle des crises énergétique, alimentaire et environnementale souligne le caractère mondial des défis du développement dans un contexte économique particulièrement incertain. L'ampleur de ces défis exige qu'un nouveau souffle soit donné à la coopération internationale, en termes d'objectifs, de coordination, d'innovations comme en termes de moyens et d'instruments.

L'aide au développement se transforme. Elle poursuit des objectifs traditionnels de réduction de la pauvreté et d'influence. Mais elle est aussi de plus en plus appelée à assister chacun des pays en développement dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques adaptées aux enjeux nationaux et internationaux contemporains. Dans un monde aux ressources limitées, chaque pays doit trouver sa place dans la « nouvelle donne » de la mondialisation. L'aide au développement renforce les capacités de chacun à exploiter ses propres atouts, en tirant parti des immenses progrès de la recherche, de la connaissance et de l'information.

Les acteurs de l'aide internationale se multiplient, ce qui nécessite des modes de coordination renforcés. L'heure des coalitions et des partenariats innovants entre donateurs publics bilatéraux et multilatéraux, collectivités, ONG, fondations et entreprises privées est venue. Il est donc indispensable de renforcer la capacité des partenaires à tirer parti de ces différentes sources d'aide.

L'effort public des pays de l'OCDE, stabilisé en 2007, doit être renforcé mais également réorienté pour atteindre des objectifs d'équité socio-économique et de gestion durable des biens publics. L'aide publique au développement peut en effet

catalyser d'autres sources de financements et encourager toutes les composantes des sociétés à mobiliser leurs idées et leurs moyens au service de l'investissement pour la croissance et de la création d'emplois. La voie est tracée : innovations dans le domaine de la santé, création de nouvelles formes d'emprunt, présence accrue des collectivités locales et des ONG, apparition de fondations, de fonds souverains et d'entreprises privées sur la scène du développement... La diversité des acteurs et des instruments est un atout, à condition qu'elle soit maîtrisée par les pays bénéficiaires.

La communauté internationale a pris de nombreux engagements et fixé des objectifs en termes de moyens comme de résultats. Cette logique de résultats doit primer, invitant à mesurer régulièrement les progrès, à imaginer des solutions et à ajuster les efforts pour tenir les promesses d'un monde plus équitable fondé sur les principes du développement durable. Tels sont les défis de la coopération française, comme de la communauté internationale.

Cette brochure a pour objet d'éclairer ces débats en indiquant comment la coopération française aborde les prochains rendez-vous : avec quelles analyses, quels engagements et quels moyens. ■

L'aide au développement se transforme. L'heure des coalitions et des partenariats innovants est venue.



Contexte

© P. Kabre

Mobilisation pour le développement : la France s'engage

Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

Agir d'ici 2015 pour :

1. Réduire l'extrême pauvreté et lutter contre la faim
2. Assurer l'éducation primaire pour tous
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
4. Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans
5. Améliorer la santé des mères
6. Stopper la propagation du sida, du paludisme, de la tuberculose et d'autres maladies
7. Assurer un environnement durable
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement



© AFD

Après la décennie des années 1990, marquée par une baisse sensible de l'aide publique, la communauté internationale a renouvelé son engagement en faveur du développement à l'occasion d'une série de conférences internationales. En 2000, lors du **Sommet du Millénaire** organisé aux Nations unies à New York, 191 Etats se sont rassemblés autour d'un grand projet commun : refuser la fatalité de la misère. Ils se sont engagés en faveur de huit objectifs pour le développement à horizon 2015.

Deux ans plus tard, la communauté internationale a adopté le **Consensus de Monterrey** sur le financement du développement, identifiant six axes complémentaires pour maximiser les flux financiers au service du développement :

- Mobiliser des ressources financières nationales au service du développement.
- Mobiliser des ressources financières internationales au service du développement : investissements directs étrangers et autres flux financiers du secteur privé.
- Libéraliser le commerce international.
- Renforcer la coopération financière et tech-

nique internationale pour le développement

- Réduire la dette extérieure.
- Accroître la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux d'appui au développement.

En 2005, au **Sommet de Gleneagles**, les pays du G8 se sont engagés à augmenter leur aide au développement et à consentir aux pays les plus endettés de nouvelles annulations de dettes qui s'ajoutent à celles déjà accordées en 1996 et 1999.

La même année, 90 pays et organisations internationales ont signé la **Déclaration de Paris**. Elle engage les bailleurs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et les pays partenaires en faveur d'une aide plus efficace. Elle intègre 12 objectifs chiffrés à l'horizon 2010 et repose sur cinq principes :

- Appropriation de l'aide par les pays en développement : maîtrise accrue par les pays bénéficiaires de la définition et du pilotage de leurs politiques de développement.
- Alignement des interventions d'aide sur les stratégies nationales de développement : les bailleurs organisent leurs appuis

Aide publique et financements du développement : mesurer moyens et résultats

L'Aide publique au développement (APD) comprend les dons et les prêts suffisamment bonifiés (c'est-à-dire subventionnés par rapport aux conditions du marché) consentis par les gouvernements des pays membres de l'OCDE pour soutenir le développement des pays non membres. Elle est en général mesurée en termes nets, c'est-à-dire en retranchant les remboursements reçus sur les prêts d'APD antérieurs. Elle ne représente qu'une part des financements externes d'origine publique et privée disponibles pour les pays en développement, ce qui amène à penser son rôle comme un catalyseur possible des autres flux.

Au-delà de la mesure statistique des moyens, les institutions d'APD se sont mobilisées dans le cadre de la mise en place d'une « gestion pour les résultats » afin de mesurer leurs résultats et leurs impacts. En France, la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) prévoit des objectifs quantifiés pour tous les programmes publics. Dans ce contexte, l'indicateur de moyens de l'APD sera complété par des indicateurs de résultats qui utiliseront notamment les outils élaborés par l'Agence Française de Développement.



Tunisie © B. Mouhli.

autour des priorités des partenaires en utilisant leurs institutions et procédures.

- Harmonisation des interventions : renforcement des complémentarités entre bailleurs et mise au point d'approches communes afin de réduire les coûts de transaction de l'aide.
- Gestion de l'aide axée sur les résultats : cadres d'évaluation et de notification de l'aide orientés vers les résultats pour améliorer les processus de décision et de suivi.
- Redevabilité mutuelle sur les résultats



© AFD

Les annulations de dette des pays en développement

Deux initiatives multilatérales lancées dans le cadre du G8 ont permis de réduire sensiblement la dette des pays en développement : l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE, lancée en 1996 et renforcée en 1999) et l'Initiative d'Annulation de la Dette Multilatérale (IADM, 2005). Elles concernent 41 pays. Au 1^{er} mars 2008, 23 d'entre eux ont atteint le point d'achèvement de l'Initiative PPTE et bénéficié de l'Initiative IADM. Le montant de ces annulations s'élève à plus de 81 milliards de dollars. Le stock de la dette a ainsi été réduit des deux-tiers en moyenne, entraînant entre 2000 et 2007 une progression de 40 % de la part des dépenses publiques consacrées à la lutte contre la pauvreté. Les deux principaux défis résident maintenant dans la participation de l'ensemble des créanciers aux efforts demandés dans le cadre de l'initiative PPTE et dans l'adhésion la plus largement partagée à des règles de bonne gestion des finances publiques pour prévenir tout nouveau risque de surendettement.

atteints : mesure des progrès accomplis respectivement par les bailleurs et les pays partenaires dans l'exécution de leurs engagements.

Cette Déclaration s'est traduite par un **Plan d'action français** qui vise à renforcer les capacités des pays partenaires, approfondir la démarche de programmation partenariale de l'aide et améliorer les procédures de gestion.

En 2005 toujours, au **Sommet de Luxembourg**, les Etats membres de l'Union européenne se sont engagés à orienter 50 %

La charte de l'aide alimentaire au Sahel : une démarche pionnière d'harmonisation

Approuvée par les Etats membres du CILSS (Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse au Sahel) et les donateurs du Club du Sahel en 1990, la charte de l'aide alimentaire constitue un engagement collectif. Elle a aidé les Etats et leurs partenaires extérieurs à harmoniser leurs dispositifs d'évaluation de la situation et des besoins alimentaires. Elle a aussi conduit à mettre en œuvre des aides cohérentes avec la construction de la sécurité alimentaire à long terme, en donnant la priorité à la mobilisation des ressources locales et régionales.

Cette charte est un exemple pionnier d'une démarche partenariale de recherche d'efficacité appliquée à un outil et une région spécifiques. A l'heure où le monde s'interroge sur la façon de gérer la situation de crise alimentaire, elle garde toute son actualité, tout en continuant à évoluer pour s'adapter aux évolutions des enjeux et des instruments de réponse aux crises.



© AFD

**Une démarche de résultats
pour une aide plus efficace**

L'Agence Française de Développement (AFD) développe, depuis plusieurs années, un dispositif de mesure des résultats et des impacts de ses interventions. Cette démarche a plusieurs objectifs : permettre le pilotage des stratégies et la sélection des opérations ; rendre des comptes (à l'égard du contribuable comme des pays partenaires) ; répondre à la mesure des résultats requise par le nouveau dispositif de loi de finances et respecter les engagements internationaux (la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide). En 2009, la mise en place d'un dispositif de suivi des stratégies permettra de mesurer leurs effets.

Des indicateurs renseignés pour chaque financement constituent l'instrument clé de la mesure des résultats de développement et de contribution des engagements aux OMD, à la croissance économique et aux biens publics mondiaux. La définition de ces indicateurs est normée et harmonisée avec celle des autres bailleurs internationaux. Leur agrégation permet une restitution consolidée.

À l'horizon 2010, l'AFD aura profondément transformé son mécanisme d'évaluation. Des évaluations sectorielles et de capitalisation seront conduites par le siège. Les évaluations ex post seront systématiques à l'achèvement de chaque projet : elles seront pilotées localement et partagées avec les bénéficiaires.



© S. Snrech



© AFD

**Augmentation
des montants,
amélioration
de l'efficacité :
dès 2000, la
communauté
internationale
se mobilise
à nouveau
en faveur du
développement.**

de l'augmentation de leur aide vers le continent africain. De plus, un consensus européen en matière de politique de développement fixe les priorités, les principes et les modalités d'une stratégie européenne dans le domaine de la coopération au développement, sur la base des valeurs partagées par les membres de l'Union. Il met l'accent sur la quantité et la qualité de l'aide, la cohérence des politiques et la prise en charge des défis mondiaux. Il s'inscrit résolument dans l'esprit de la Déclaration de Paris et du Consensus de Monterrey, deux processus dans la conclusion desquels l'Union a joué un rôle de premier plan.

Ces engagements concernent aussi bien les montants mobilisés (Sommet de Gleneagles, objectif de l'Union européenne de porter son aide publique au développement à 0,7 % du RNB d'ici 2015) que l'amélioration

de l'efficacité (Déclaration de Paris, Code européen sur la division du travail).

L'Afrique doit pour sa part bénéficier de 50 % des augmentations d'aide (G8). Cet engagement s'ajoute à celui, pris dès 1990, d'accorder 0,15 % du RNB des pays donateurs aux pays les moins avancés.

En 2008, cette mobilisation est plus que jamais d'actualité. Plusieurs rendez-vous internationaux permettront de faire le point sur ces engagements : le forum d'Accra sur l'efficacité de l'aide, les réunions de New York sur les besoins de l'Afrique et sur les Objectifs du millénaire pour le développement, la conférence de Doha sur le financement du développement. ■



© S. Snrech

**Nouveaux acteurs,
nouveaux financements,
nouveaux défis mondiaux**

Dans un contexte de croissance mondiale rapide, les pays en développement évoluent selon des trajectoires et des rythmes extrêmement différents. Aujourd'hui, certains d'entre eux convergent vers les économies développées en ayant suivi des chemins de croissance originaux, tandis que d'autres peinent à sortir d'un cycle de crises et de sous-développement. La nature des flux financiers entre le Nord et le Sud s'est également transformée. Bien qu'elle ait augmenté, l'aide publique constitue une part relative décroissante des flux de capitaux et de savoir-faire vers les pays en développement : les échanges commerciaux, les investissements privés ou encore les migrations et les transferts d'épargne des migrants, même s'ils sont inégalement répartis, représentent désormais la grande majorité des flux. Parmi ces flux, ceux qui se font entre pays en développement sont en augmentation rapide.

De nouveaux défis qui transcendent les frontières nationales se sont imposés au monde : la régulation des échanges et des migrations, la maîtrise des grandes pandémies et des effets du changement climatique, la protection de la biodiversité et, comme l'actualité le montre, l'accès à l'énergie et à l'alimentation. Les donateurs qui appuient le processus de développement se sont multipliés : les pays émergents, qui continuent à recevoir de l'aide, deviennent eux-mêmes des donateurs importants sur la scène internationale. La

philanthropie joue un rôle croissant au travers de fondations, de même que les financements issus des sociétés civiles et des collectivités locales du Nord.

Dans les pays en développement, les nouvelles générations nées après les indépendances, mieux formées, revendiquent d'assumer la responsabilité de leur processus de développement et souhaitent un renouvellement des formes du partenariat avec les institutions et pays donateurs.

Le paysage du développement est ainsi profondément différent de celui des décennies passées. Il est marqué par la diversité croissante des situations nationales et en même temps par le renforcement des interdépendances mondiales. Dans ce contexte changeant, la coopération internationale aide chaque bénéficiaire à trouver sa voie originale de développement économique et social. C'est ainsi que, tous ensemble, les pays cherchent des réponses aux défis mondiaux.

L'aide publique au développement n'est pas un instrument de charité, mais un outil de partenariat qui doit adapter ses objectifs et ses méthodes : les défis du développement au XXI^{ème} siècle nécessitent des alliances renouvelées, des partenariats innovants et des outils diversifiés permettant de répondre à la diversité des situations, des besoins et des attentes des pays en développement. ■

focus

Fiches disponibles sur le CD-Rom joint.

Cambodge

Le projet hydro-agricole s'appuie sur les structures existantes pour élaborer la politique sectorielle.

Guinée

Le financement du riz mobilise désormais les professionnels.

Mozambique

L'accès à l'eau des populations pauvres dans les zones péri-urbaines de Maputo.

Moyens



© S. Snrech

Renforcer les compétences nationales

Les Etats gardent une mission essentielle dans la gestion de l'interdépendance et de la régulation. Ils ont besoin d'une administration publique « compétente, crédible et motivée » pour remplir cette mission. L'aide publique au développement, qui s'inscrit dans le cadre d'une coopération entre Etats, contribue, dans ses finalités comme dans ses modalités, à renforcer l'action publique dans les pays bénéficiaires au bénéfice du plus grand nombre.

L'élaboration de stratégies de développement économique et social est rarement un exercice simple, y compris dans les pays développés. Une bonne définition et une hiérarchie claire des objectifs des politiques publiques sont des conditions essentielles pour valoriser au mieux des ressources rares. Toutefois, le défi est particulièrement difficile à relever car les changements sont rapides et les besoins nombreux. Les financements disponibles localement sont limités et ceux qui viennent de l'extérieur sont assortis de conditions. Les institutions sont souvent fragiles et les ressources humaines qualifiées insuffisantes.

La définition des politiques publiques et des choix qui les accompagnent est de la responsabilité première des pays concernés. Elle doit être coordonnée par les autorités publiques, en impliquant largement les acteurs concernés, sur la base

d'une information partagée et au service d'objectifs précis. C'est une condition de l'appropriation des politiques.

La négociation et la mise en œuvre des stratégies de développement économique et social nécessitent des compétences locales. La coopération française appuie la mobilisation et le renforcement du savoir-faire des pays en développement par de l'assistance technique et des programmes de renforcement de capacités.

Des données fiables sont essentielles pour cerner les enjeux, définir les priorités du développement, les traduire en politiques, actions et budgets, puis pour en mesurer les résultats. De même, l'amélioration de la mobilisation des ressources internes au pays et une plus grande prévisibilité des flux d'aide sont primordiaux pour anticiper les moyens dont peuvent disposer les politiques publiques. L'existence de systèmes de comptes rendus et de dispositifs statistiques fiables et transparents est

une dimension importante de la gestion axée sur les résultats et du devoir des Etats de rendre compte de leur action.

La négociation et le suivi des stratégies de développement nécessitent la mise en place de cadres institutionnels de débat qui donnent leur place légitime aux acteurs de ces politiques (Etats, parlements, partenaires de la société civile et du secteur privé, partenaires internationaux, techniques et financiers) et les accompagnent dans la

durée pour renforcer leurs compétences techniques et de négociation.

Des cadres de coordination pour la mise en œuvre des stratégies sont mis en place à différents niveaux : national, local et sectoriel. Leur bon fonctionnement est l'une des conditions d'une meilleure coordination des interventions des bailleurs de fonds et de leur alignement sur les priorités nationales. Pour que les fonds des bailleurs puissent passer par les systèmes nationaux, il

est nécessaire de renforcer l'administration économique, technique et financière afin qu'elle soit en mesure de mettre en œuvre les différentes étapes des interventions : conception, passation des marchés, mesure des impacts sociaux et environnementaux, audit. L'appui à la définition et au suivi des politiques et stratégies permet en outre une intégration croissante de l'aide au sein de l'action publique des pays partenaires. ■

L'appui aux organisations socioprofessionnelles agricoles

Alors que les agriculteurs constituent la catégorie professionnelle la plus nombreuse des pays en développement, ils sont peu organisés et disposent de faibles capacités de représentation pour participer au débat sur les politiques économiques et commerciales qui les concernent au premier chef. Deux exemples montrent l'importance de renforcer les organisations paysannes :

- La culture du coton concerne actuellement 2 millions de producteurs africains et fait vivre 16 millions de ménages. Au cours des 30 dernières années, la production a crû vigoureusement en Afrique de l'Ouest et Centrale et la région est devenue le deuxième exportateur mondial. Mais les progrès techniques et économiques permis par les filières cotonnières sont menacés par l'évolution du marché mondial. La France aide l'Association des producteurs de coton africain (AproCa), qui regroupe les associations nationales, à participer aux négociations interna-

tionales sur la production et le commerce du coton et à mieux maîtriser les conditions techniques et économiques d'amélioration de la compétitivité du coton africain.

- En Guinée, la coopération française a soutenu à partir de 1987 la Fédération des producteurs du Fouta Djallon. Une action technique (l'amélioration de la production de pommes de terre) a rapidement mis en évidence un problème de débouché. Un dialogue avec les autorités gouvernementales a permis d'établir un contrôle des importations lors de la récolte. L'organisation a pris de l'importance et joue un rôle croissant dans la définition de politiques agricoles. Elle exporte désormais ses pommes de terre vers la sous-région.



© CE/Guy Stubbs

De la stratégie à l'action publique : l'appui à la mise en œuvre des CSLP

Les pays en développement élaborent des Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) qui fixent leurs priorités en matière de développement économique et social et notamment de réduction de la pauvreté. Les donateurs doivent aligner leurs interventions sur les priorités retenues par les CSLP. Pour les pays en développement, la traduction de ces priorités dans leurs cadres de dépenses publiques à moyen terme est souvent difficile en raison de faiblesses techniques, ce qui induit un décalage important entre les objectifs affichés et les actions réellement mises en œuvre sur les budgets publics. Pour résoudre ces questions techniques, la France et le Pnud ont établi à Dakar un pôle d'expertise sur la mise en œuvre des CSLP qui fournit un appui à une vingtaine de pays de la région.



© AFD

Programme concerté pluri-acteurs (PCPA) Maroc : une approche multi-acteurs pour un nouveau regard sur la jeunesse

Le PCPA Maroc regroupe des acteurs étatiques et non étatiques français et marocains autour du thème de la jeunesse. Il s'organise autour de trois champs d'intervention : l'éducation et la formation professionnelle, l'économie sociale et solidaire, la citoyenneté et l'accès au droit. Une attention particulière est portée à la parité hommes femmes. Les trois années du premier programme ont permis la réalisation de 15 projets sur l'ensemble du territoire marocain. Il regroupe désormais 64 associations marocaines, 33 associations françaises, les services de coopération française, les pouvoirs publics marocains – ministère du Développement social, de la Famille et de la Solidarité, ainsi que les représentants de collectivités territoriales des deux pays. L'approche concertée autour d'un objet précis et de financements sécurisés a permis d'enclencher une dynamique collective qui se poursuit dans un second programme.



© AFD

Aide sectorielle au Burkina Faso : ensemble pour l'éducation

Le plan décennal de développement pour l'éducation de base (2002-2011) est soutenu par la communauté internationale depuis son lancement. En 2004, le Burkina Faso et plusieurs partenaires dont l'AFD ont transformé une multiplicité de projets en un soutien sectoriel mieux aligné sur les procédures nationales. Les versements des partenaires extérieurs (environ 20 % du total) sont liés aux performances atteintes. En 2006, au terme de la première phase du plan, le taux brut de scolarisation avait augmenté de près de 50 % pour atteindre 60,7 % et la proportion d'élèves atteignant la fin du cycle primaire s'était améliorée pour atteindre 34 %. La seconde phase 2007-2010 vise à porter ces ratios respectivement à 78 % et 52 % tout en améliorant la qualité et en réduisant les disparités.



© F. Mazzeo



© S. Snrech.

La coopération au développement aide les pays partenaires à réduire leurs fragilités internes – notamment à lutter contre la pauvreté – et les associe à la recherche de solutions collectives aux problèmes mondiaux.

Dans **les pays en crise**, la priorité va au retour de la paix et de la stabilité et à la remise en place de services essentiels au profit des populations dont la survie est parfois menacée. L'aide s'attelle alors à un double défi : répondre aux besoins des populations face à des institutions défaillantes, mais également contribuer à réamorcer un fonctionnement normal des institutions publiques. Au-delà des situations de crise ouverte, de nombreux pays connaissent des situations de fragilité économique, sociale ou politique qui les rendent vulnérables aux aléas. L'aide au développement accorde une grande attention à ces pays afin d'éviter qu'ils ne s'enfoncent dans des crises susceptibles de remettre en cause des années d'efforts de développement. Dans ces contextes difficiles, la souplesse des outils, la connaissance du terrain, gages d'adaptation de la coopération aux réalités et la capacité de passer d'une gestion des situations d'urgence à l'appui au développement sont les principaux critères d'efficacité de l'aide.

Dans **les pays à faibles revenus** qui ne sont pas directement menacés par des crises, l'aide publique s'inscrit de façon plus nette en soutien à l'action des autorités des pays bénéficiaires. Elle appuie la formulation de politiques de développement, notamment de croissance économique et de réduction de la pauvreté et contribue au financement de leur mise en œuvre. Dans ces pays qui disposent d'institutions fonctionnelles mais néanmoins fragiles, les modes d'intervention sont tout aussi importants que l'objet direct de l'intervention. Ils visent des résultats opérationnels car les besoins de développement restent urgents et contribuent à renforcer les capacités des individus et des institutions. C'est pourquoi l'application des principes de la Déclaration de Paris, notamment la prévisibilité à moyen et long terme des interventions extérieures, leur alignement sur les priorités et les systèmes nationaux, la mesure des résultats et le débat public autour de ces résultats, est essentielle.

L'aide est également active dans **les pays émergents**. Dans ces pays, les institutions sont généralement fortes, les capacités humaines bien développées et le financement du développement vient avant tout des dynamiques internes des sociétés concernées. L'aide s'inscrit en marge d'un processus de développement largement endogène. Elle encourage et facilite la convergence de ces pays vers un ensemble de bonnes pratiques que la France contri-



© J.-B. Veron

bue à promouvoir au niveau mondial : meilleure prise en charge des groupes vulnérables, de la diversité culturelle, de l'environnement, contribution accrue aux efforts de maîtrise des grands défis mondiaux : maladies transmissibles, questions climatiques.

La juste répartition des efforts d'aide reste un défi, car de nombreux pays sont **orphelins de l'aide**. Dans la répartition de ressources d'aide limitées, les pays donateurs sont partagés entre la réponse aux besoins objectifs des pays et de leurs populations, la qualité des politiques des pays bénéficiaires – qui conditionne en grande partie l'efficacité des financements qui leur sont attribués – et l'importance des enjeux internationaux propres à chaque pays. Ainsi, les pays qui reçoivent le plus d'aide sont les pays en crise ouverte, les pays pauvres mais disposant d'institutions efficaces et quelques grands pays émergents. En revanche, de nombreux pays en développement reçoivent encore très peu d'aide au regard de leurs besoins. Il s'agit en particulier des pays fragiles mais qui ne connaissent pas de crise ouverte et de nombreux pays à revenus intermédiaires, notamment d'Amérique latine. Une meilleure prise en compte des besoins de l'ensemble des pays bénéficiaires est nécessaire pour que l'aide internationale ne laisse aucun d'entre eux en dehors de la dynamique de solidarité internationale. Des modes d'intervention variés permettent de répondre aux besoins dans l'ensemble des contextes politiques, économiques et sociaux. ■



© 2002 CE/ F.Lefebvre

L'aide s'adapte aux contextes des pays bénéficiaires qu'ils soient en crise, en situation de fragilité, à faible revenu ou émergents.



© S. Snrech

Pourquoi coopérer avec la Chine ?

Atelier du monde, la Chine transforme ses ressources naturelles pour exporter et alimenter la croissance d'un énorme marché intérieur. Cette croissance rapide a un impact massif sur l'environnement au niveau local mais aussi au plan mondial. La réduction de l'impact de la croissance des grands pays émergents sur le changement climatique mondial doit s'appuyer sur le dialogue avec les pays industrialisés. En Chine, la coopération française promeut la collaboration scientifique et industrielle par l'accueil d'étudiants chinois en France et l'octroi par l'Agence Française de Développement de prêts à des conditions proches du marché. Ces prêts soutiennent notamment les efforts chinois de lutte contre le changement climatique dans le bâtiment et les transports publics (énergie hydraulique ou éolienne, efficacité énergétique).

La formation des nouvelles forces de police burundaises

Dans un contexte de transition encore fragile, l'amélioration de la situation sécuritaire demeure un enjeu crucial au Burundi. Dans cette perspective, la coopération française appuie la restructuration et la professionnalisation des nouvelles forces de police burundaises. Ce projet, centré sur l'amélioration des dispositifs de formation, contribue à long terme au développement des capacités de la nouvelle institution. Aligné sur les priorités du pays partenaire et témoignant d'un réel effort d'harmonisation de l'aide avec les autres intervenants bi et multilatéraux, il contribue au processus de réforme du secteur de la sécurité actuellement en cours au Burundi, à la consolidation de la paix et au renforcement de la gouvernance démocratique.

La République centrafricaine, orpheline de l'aide ?

Confrontée depuis plus d'une décennie à une succession de coups d'Etat, de rébellions et de conflits, aussi bien à l'intérieur que dans les pays voisins, la République centrafricaine (RCA) présente toutes les caractéristiques d'un Etat fragile et orphelin de l'aide du fait du manque d'intérêt ou du repli de nombre de ses partenaires au développement. La coopération française est un des rares donateurs, avec la Chine, à avoir maintenu une représentation sur place. Elle a déployé une large panoplie d'outils de financement : subventions de l'Agence Française de Développement et du ministère des Affaires étrangères, appuis budgétaires, soutien aux ONG. En participant au montage de refinancements pour régler le problème des impayés accumulés par la RCA à l'égard de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, la France a permis à ce pays de renouer sa coopération avec ces deux institutions multilatérales.

focus

Fiches disponibles sur le CD-Rom joint.

Tchad

Une approche de développement local adaptée à un contexte fragile.

Mali

L'approche sectorielle éducation progresse mais demande à être approfondie pour atteindre les objectifs du millénaire.

Mauritanie

Les élèves profitent d'une aide efficace qui gagnerait à être encore améliorée.



© CE/ Centre Jeunes Kamenge

La multiplicité et la diversité des situations, des enjeux, des acteurs, des inter-relations et la rapidité des mutations mettent les pays bénéficiaires et leurs donateurs face à des situations de plus en plus complexes. Dans ce contexte, l'aide française est diversifiée et recourt à une large gamme d'instruments. Elle met l'innovation technique et financière

au service des pays en développement.

L'aide française intervient dans les pays en développement, par ses opérations bilatérales ou par les canaux multilatéraux. L'aide bilatérale est mise en œuvre, soit par des financements de projets, souvent inscrits dans des programmes sectoriels, soit par des aides budgétaires qui soutiennent plus globalement les Etats partenaires dans leur action de développement, en contrepartie de résultats mesurables. Dans un contexte où les enjeux internationaux (négociations internationales, accès aux financements ou aux marchés) présentent une complexité technique croissante, l'expertise française (recherche, assistance technique) apporte l'éclairage nécessaire pour analyser ces enjeux et rechercher des solutions adaptées, tout en valorisant et développant les compétences locales. La coopération française appuie activement l'enseignement supérieur et le développement culturel, secteurs essentiels pour le développement des capacités locales et de leur diversité.

L'AFD peut intervenir en subvention (essentiellement dans les pays les plus pauvres et dans les secteurs sociaux), en

prêts ou en garanties. Ses prêts, lorsqu'ils sont bonifiés par l'Etat français, lui permettent d'offrir des conditions plus favorables que celles des banques. Les garanties qu'elle octroie favorisent la mobilisation de ressources locales. En 2007, elle a ainsi mis en place 2,6 milliards d'euros de prêts et garanties. Les instruments innovants mis en œuvre par l'AFD permettent de mieux gérer le risque. Par exemple, les nouveaux prêts « contracycliques » offrent la possibilité à l'emprunteur de suspendre ses remboursements en cas de choc économique externe, notamment de brutales variations des cours mondiaux. L'aide française participe aussi au financement de mécanismes d'assurance (risque climatique, risque de change). Ces nouveaux outils s'inscrivent dans la démarche internationale de soutenabilité de la dette destinée à promouvoir un endettement responsable des pays en développement.

Aux financements traditionnels d'aide s'ajoutent d'autres flux financiers dont l'importance va croissant : aide au commerce, pour laquelle les pays européens ont pris des engagements significatifs, livret d'épargne codéveloppement ou encore garanties d'achats futurs. Ces dernières encouragent le secteur pharmaceutique à investir dans la recherche de médicaments pour lutter contre les maladies spécifiques aux zones tropicales en leur garantissant un débouché solvable. L'appui aux réseaux de microfinance est également une approche prometteuse qui mobilise l'épargne locale au bénéfice des plus pauvres, et notamment des femmes. Sur un registre différent, les prêts et participations de Proparco, filiale de l'AFD, contribuent à financer le développement du secteur privé local dans les pays en développement, en veillant à maximiser son impact sur le développement.

La France soutient aussi la mobilisation de nouvelles sources de financements publics, additionnelles aux ressources budgétaires classiques des pays donateurs et pérennes.

La coopération française propose une offre d'aide diversifiée recourant à une large gamme d'instruments techniques et financiers.

Les pôles régionaux d'expertise : une approche renouvelée de l'assistance technique

L'assistance technique reste un besoin important dans les pays en développement, mais ses modalités évoluent pour limiter les risques de substitution à l'expertise locale, garantir la qualité des interventions et maximiser les transferts de savoir-faire. La France a développé, depuis plusieurs années, avec plusieurs partenaires multilatéraux, le concept de pôles régionaux thématiques d'expertise. Ces pôles rassemblent des groupes de spécialistes aux expertises complémentaires sur un sujet donné. Ceux-ci interviennent à la demande des autorités des pays de la région et organisent des formations au niveau régional permettant aux spécialistes des divers pays de confronter leurs expériences. Plusieurs pôles fonctionnent actuellement en Afrique : éducation (avec l'Unesco), appui à la mise en œuvre des CSLP (avec le Pnud), développement rural (avec la Banque mondiale et le Fida), santé (avec l'OMS).

Ainsi, la taxe de solidarité sur les billets d'avion, mise en place par neuf pays depuis 2006, vise à redistribuer les fruits de la mondialisation par une contribution d'un faible montant assise sur une activité à fort dynamisme. Cette taxe alimente le programme Unitaid qui procède notamment à des achats groupés de médica-

ments contre le sida, la tuberculose et le paludisme afin d'en diminuer le coût (de 25 à 50 % pour certains d'entre eux). En émettant des obligations, la facilité financière internationale en faveur de la vaccination (IFFIm) dégage quant à elle des ressources pour financer de grandes campagnes internationales de vaccination.

D'autres mécanismes font l'objet d'un débat public ou d'expérimentations par certains pays : contributions sur la base de la mise aux enchères des quotas d'émission de CO₂, financement de la solidarité numérique, facilitation des contributions volontaires du secteur privé. ■

Projet pilote et grandes infrastructures : innover pour apporter l'eau potable dans les bidonvilles



© D. Richard

Un grand projet d'amélioration des infrastructures en eau de Kisumu, troisième ville du Kenya, financé par l'AFD a donné lieu à une coopération originale avec les ONG. Un petit projet pilote a testé une approche pour apporter l'eau potable aux populations des bidonvilles : leur statut précaire les empêche d'accéder au réseau public et ces populations défavorisées paient plus cher une eau de moins bonne qualité. La mise en place, en liaison avec les autorités de quartier, d'intermédiaires habilités à acheter l'eau à la compagnie municipale et à la distribuer dans un réseau local en échange d'une rémunération négociée a permis d'apporter de l'eau de meilleure qualité et moins chère dans le quartier. L'expérience pilote a été étendue à un deuxième quartier avec l'aide d'une ONG. Un financement de la Banque mondiale permettra de l'étendre à l'ensemble des quartiers informels de la ville.

Bonifier l'épargne des migrants

Afin de soutenir l'effort financier des migrants réguliers en direction de leurs pays d'origine, la France a engagé une démarche novatrice en créant deux instruments financiers spécifiques :

- le compte épargne codéveloppement, créé en 2006, permet au migrant d'épargner jusqu'à 50 000 € et de bénéficier d'une déduction fiscale dès lors que cette épargne est investie dans des projets de développement économique. Ce dispositif concerne les ressortissants d'une cinquantaine de pays.

- le livret d'épargne codéveloppement, créé en 2007, permet au migrant d'épargner pendant une période minimale de trois ans. Les intérêts bancaires sont alors augmentés d'une prime d'Etat dans le cas où le titulaire du livret contracte un prêt afin d'investir dans un pays signataire avec la France d'un accord prévoyant la distribution du livret.

L'épargne codéveloppement présente l'avantage d'aider ceux qui connaissent bien l'environnement dans lequel ils investissent, créent une activité bénéfique pour leur communauté et en tirent eux-mêmes profit.

L'appui à la microfinance, levier essentiel d'un développement économique partagé

Le secteur productif joue un rôle essentiel pour permettre la sortie de la pauvreté. Son développement passe souvent par l'accès aux financements. En Afrique subsaharienne, l'AFD est le premier bailleur du secteur de la microfinance, avec 35 % des engagements totaux. Ces engagements renforcent les institutions locales, au travers d'instruments adaptés. Ainsi, au Maroc, l'AFD a garanti un prêt de 12,5 M€ accordé par une banque locale à la principale association de microcrédit.

L'AFD participe à la création des réseaux de microfinance et à leur expansion, en les accompagnant en milieu rural et dans les pays en post-crise et en favorisant l'offre de crédits logements, de services à la clientèle des migrants ou de produits d'épargne.



© AFD



© J.-B. Veron

De manière complémentaire à l'évolution de ses outils, la France construit des coalitions d'acteurs au service du développement.

La France est un membre actif de l'Union européenne. Premier donateur au niveau mondial, l'Union européenne a pris des engagements importants pour augmenter son aide au développement et mettre en cohérence ses politiques internationales, notamment au service d'un partenariat stratégique avec l'Afrique. En souscrivant, en 2007, au code de conduite européen sur la division du travail, les pays de l'Union ont décidé d'une démarche collective de rationalisation de leurs aides et d'harmonisation de leurs modes d'intervention.

La coopération française s'implique fortement dans la coopération multilatérale et communautaire qui représente un tiers du total de l'aide publique française. La France est ainsi un bailleur de premier plan du

Fonds européen de développement (FED), de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, des organisations des Nations unies en charge du développement et de plusieurs fonds verticaux, notamment dans le domaine de la santé et de la prise en charge du VIH-sida. Elle participe activement à la réflexion sur l'évolution de la gouvernance des institutions multilatérales en charge du développement, afin d'y consolider la voix et la représentation des pays bénéficiaires et des nouveaux donateurs. Elle encourage également un renforcement des coopérations entre institutions multilatérales et participe à un mécanisme international de mesure de leurs performances.

La France soutient aussi la coopération de proximité. En associant les collectivités locales, les acteurs socio-économiques et les ONG françaises, elle rapproche les citoyens des pays donateurs de ceux des pays en développement. La France s'est d'ailleurs engagée à doubler la part de son aide qui soutient l'action des opérateurs non-gouvernementaux. Comme toutes les autres démarches de coopération, celle-ci doit toutefois être régulée pour en maximiser l'efficacité au service des populations et institutions bénéficiaires. C'est pourquoi la France prépare avec les autres pays de l'Union européenne une charte de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale qui sera présentée à la signature des acteurs locaux à partir de l'automne 2008. Plusieurs axes structurent son contenu : la promotion d'un cadre national favorable à la gouvernance locale démocratique, le renforcement de la démocratie à l'échelle locale, l'appui au développement économique et social local,

la lutte contre la pauvreté et les inégalités et l'harmonisation des modalités de coopération entre acteurs européens. La France proposera que la mise en œuvre de cette charte avec les pays et organisations volontaires soit évaluée et que les enseignements qui en seront tirés contribuent à enrichir la démarche en faveur de l'efficacité de l'aide.

Les coalitions s'étendent également aux fondations et aux entreprises du Nord, de plus en plus nombreuses à innover et à construire de nouveaux partenariats dans les pays pauvres, à l'image du partenariat entre Danone et la Grameen Bank. En favorisant le développement des partenariats publics-privés, l'aide française permet à des entreprises d'intervenir dans des environnements où elles ne s'investiraient pas spontanément, ou bien de modifier leurs pratiques pour améliorer leur impact sur le développement. Les entreprises jouent un rôle important dans le développement de l'économie et de l'emploi, dans l'innovation et l'ouverture internationale des pays en développement mais ne s'inscrivent pas spontanément dans une démarche de développement des services publics. En fournissant des appuis ciblés, l'aide publique française mobilise l'investissement privé en faveur des services essentiels (eau, électricité, téléphonie) tout en contribuant à élargir l'accès à ces services et en promouvant la responsabilité sociale et environnementale des entreprises concernées.

Avec les Nations unies, promouvoir les liens entre le secteur privé et le développement

Les Nations unies se mobilisent depuis plusieurs années pour impliquer le secteur privé dans des projets de développement. En janvier 1999, lors du Forum de Davos, le Secrétaire général des Nations unies a lancé l'idée d'un Pacte mondial des entreprises pour les inciter à contribuer au développement à travers des partenariats et le respect de principes pour une mondialisation profitable à tous. En juillet 2008, en collaboration avec l'AFD, le Pnud a publié un rapport qui montre en pratique comment les entrepreneurs peuvent toucher les populations pauvres en tant que clientes, mais aussi les intégrer en tant que producteurs, employés et chefs d'entreprise. Il donne des exemples de sociétés qui, en faisant affaire avec les pauvres, dégagent des bénéfices, créent de nouvelles possibilités de croissance et améliorent la vie des populations pauvres.



© AFD

Enfin, la France participe au dialogue amorcé avec les donateurs émergents, aussi bien de façon bilatérale que dans les cadres mis en place par le G8 et l'OCDE. Au-delà de leurs apports financiers, ces pays et notamment l'Inde, la Chine, le Brésil, le Mexique et l'Afrique du Sud, apportent une contribution originale sur les bonnes pratiques en matière d'aide au développement lors des débats internationaux. ■

Le code de conduite européen sur la division du travail

L'objectif du code de conduite européen, adopté en mai 2007, est d'améliorer l'efficacité de l'aide grâce à une meilleure allocation des ressources en fonction des avantages comparatifs de chaque bailleur européen, Commission européenne comprise. Le but recherché est de réduire le nombre de bailleurs dans un pays ou un secteur saturé (« chéris » de l'aide) et de l'augmenter dans des pays ou secteurs « orphelins ».

Selon ce code, chaque donateur se concentre dans le pays bénéficiaire sur trois secteurs principaux où il a un avantage comparatif ; un donateur principal est chargé de coordonner l'aide des bailleurs et de conduire le dialogue politique avec le partenaire dans un secteur donné et chaque donateur est invité à se concentrer sur un nombre restreint de pays prioritaires. La Commission voit pour sa part réaffirmée sa vocation à être présente dans tous les pays en développement. Lorsqu'un bailleur se retire d'un secteur ou d'un pays, son aide peut être mise en œuvre par un autre bailleur sous forme de délégations de gestion également appelées partenariats silencieux.

Les partenariats public-privé (PPP) et l'initiative pour le soutien de la croissance en Afrique

La promotion des synergies entre les financements publics et privés du développement fait de longue date partie des objectifs de la coopération française. La création en 1977 de Proparco, filiale de l'AFD dédiée au secteur privé, visait notamment à inclure le financement des entreprises dans la panoplie française des outils de financement du développement. De nombreux projets d'infrastructures et de services publics marchands impliquant des partenaires privés ont été soutenus à l'aide d'une palette diversifiée d'instruments (prêts, subventions, garanties, investissements en capital risque...). Les enseignements tirés de ces expériences permettent d'étendre les PPP à de nouveaux domaines (comme la formation) et selon des lignes de partage public/privé élargies aux opérateurs privés locaux, aux organisations de la société civile et aux collectivités locales. L'initiative pour le soutien de la croissance en Afrique annoncée en février 2008 par le Président de la République (fonds d'investissements africain de 250 M€, fonds de garantie de 250 M€, doublement de l'activité de prêts et de prise de participations du groupe de l'AFD auprès du secteur privé africain, pour atteindre 2 milliards d'euros sur 5 ans) contribuera à renforcer le soutien français aux PPP en faveur du développement.

Le réseau des institutions européennes de financement du développement : EDFI

Rassemblant 16 institutions financières de développement européennes, le réseau des EDFI est un lieu de concertation et de mise en œuvre d'actions communes, notamment sous la forme de cofinancements destinés au secteur privé. Son fonctionnement repose sur une reconnaissance mutuelle des modes opératoires. Les procédures et la méthode de travail ayant conduit à l'élaboration du dossier présenté par l'un des membres du réseau ne sont pas remises en cause par les autres membres. Des standards communs ont notamment été définis pour l'évaluation des aspects environnementaux et sociaux, ainsi que pour la lutte anti-blanchiment.

focus

Fiches disponibles sur le CD-Rom joint.

Afrique

Le fonds fiduciaire infrastructures, une formule de coordination innovante de l'aide européenne.

Maroc

L'efficacité du microcrédit repose sur les incitations du gouvernement et le dynamisme des institutions non-gouvernementales.

Sénégal

Les programmes de développement local présentent une approche équilibrée de renforcement des capacités et d'investissement.



Axes majeurs

© CE-Guy Stubbs

La multiplication des donateurs et les changements majeurs du contexte international sont des atouts pour refonder les modalités de l'aide au développement. La coopération française, qui se situait en 2007 à la troisième place des donateurs du CAD, s'est engagée depuis plusieurs années dans une réflexion sur ses priorités et ses instruments afin d'assurer leur adéquation avec les nouveaux enjeux du développement.

Les axes majeurs de la coopération française sont :

- Une gestion axée sur les résultats, mesurant aussi bien les progrès réalisés au plan économique et social que le renforcement des capacités des pays et institutions partenaires.
- La mise en œuvre des principes de la Déclaration de Paris au travers du Plan d'action français sur l'efficacité de l'aide, portant sur trois priorités : la programmation partenariale, le renforcement des capacités, et la modernisation des outils et modes de gestion.
- Un engagement à une coopération et à une cohérence renforcée dans le cadre

européen, que cela soit au niveau des pays bénéficiaires (code de conduite européen sur la division du travail), au niveau local (charte européenne de la coopération en matière d'appui à la gouvernance locale) ou entre opérateurs européens de coopération.

- Une implication active dans les institutions et enceintes internationales et régionales en charge du financement du développement et de la définition collective des meilleures pratiques : Banque mondiale et FMI, Institutions des Nations unies, Organisation de coopération et de développement économiques.
- Des interactions accrues avec les autres acteurs du développement : organisations de la société civile, collectivités locales, secteur privé, pays émergents.
- Un engagement pour la recherche et l'enseignement supérieur au service du développement.
- La promotion internationale des financements et mécanismes innovants pour contribuer à adapter les approches et les outils du développement à un contexte changeant. ■

Chiffres clés

L'aide publique au développement de la France en quelques chiffres

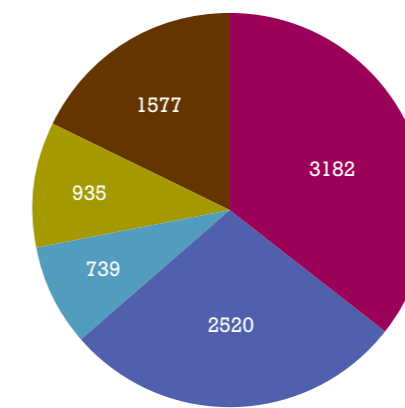
L'Aide publique au développement (APD) de la France telle qu'elle est mesurée par le CAD de l'OCDE s'élevait en 2007 à près de 10 milliards de dollars, soit 0,39% de son revenu national brut, faisant d'elle le troisième donateur en volume parmi les membres du CAD. Plus d'un tiers de l'APD française (36,6% en 2007 soit 3,64 milliards de dollars) transite par le canal multilatéral. La France est un contributeur majeur de plusieurs fonds

multilatéraux comme le Fonds européen de développement (FED), le Fonds mondial de lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose, l'Agence internationale pour le développement de la Banque mondiale ou le Fonds africain de développement. Les annulations de dette qui permettent d'alléger les charges pesant sur les budgets des pays partenaires et d'améliorer leur capacité interne de financement du développement économique et social, représentent environ un quart du montant total de l'APD française et constituent le premier poste de l'aide bilatérale en 2007. Le reste de l'aide française est consacré

pour l'essentiel aux secteurs sociaux, notamment l'éducation, premier poste dans ce domaine, qui combine l'aide à l'éducation dans les pays en développement et la formation en France des ressortissants de ces pays. En matière de géographie, la France concentre son aide publique au développement dans une zone de solidarité prioritaire, qui regroupe 56 pays en développement. Elle consacre plus de la moitié de son aide bilatérale (57 %) à l'Afrique subsaharienne, suivie par l'Afrique du nord et le Moyen-Orient (21 %) puis l'Asie (6 %).

En complément

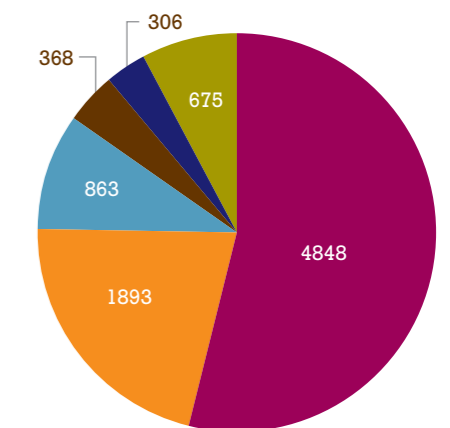
Répartition de l'APD bilatérale française brute par groupe de revenu, moyenne 2005-2006, en USD m



- Pays moins avancés
- Autres pays à faible revenu
- Pays à revenus intermédiaires (tranche inférieure)
- Pays à revenus intermédiaires (tranche supérieure)
- Non ventilé

Source CAD

Répartition de l'APD française brute par région, moyenne 2005-2006, en USD m



- Afrique Subsaharienne
- Moyen-Orient & Afrique du Nord
- Asie & Océanie
- Amérique Latine & Caraïbes
- Europe
- Non spécifié

Source CAD

focus

Fiches disponibles sur le CD-Rom joint.

Madagascar

Le soutien à long terme des bailleurs a contribué à l'appropriation d'un schéma de développement durable.

Mozambique

Des défis à surmonter pour améliorer l'efficacité de l'aide à la santé.

Niger

Un fonds commun pour une amorce d'harmonisation dans un environnement fragile.



© CE/Guy Stubbs

Glossaire

■ **Agence Française de Développement (AFD) :** Institution financière spécialisée, l'AFD est l'opérateur pivot de la coopération française pour le développement. A ce titre, elle contribue à la réduction de la pauvreté, au soutien à la croissance économique et à la préservation de l'environnement.

■ **Aide publique au développement (APD) :** Ensemble des efforts consentis par les Etats membres de l'OCDE afin de favoriser le développement dans les pays les moins avancés et dans les pays à revenu intermédiaire, conformément aux règles du Comité d'aide au développement (CAD).

■ **Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) :** Les pays en voie de développement fixent leurs priorités en matière de développement économique et social et de réduction de la pauvreté et les inscrivent dans un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Les bailleurs sont invités à s'aligner sur les priorités retenues.

■ **Comité d'aide au développement (CAD) :** Organe de l'OCDE chargé des questions de coopération avec les pays en voie de développement.

■ **Fonds européen de développement (FED) :** Instrument principal de l'aide communautaire à la coopération et au développement des Etats ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et pays et territoires d'outre-mer.

■ **Fonds international de développement agricole (Fida) :** Institution spécialisée des Nations unies, fondée en 1977, le Fida est une banque d'aide au développement agricole et rural des pays en voie de développement et en transition.

■ **G8 :** Groupe informel de discussion entre les chefs d'Etat et de gouvernement des pays les plus industrialisés du monde. Il a surtout un rôle d'impulsion politique. Ses membres sont

l'Allemagne, le Canada, les Etats-Unis, la France, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni, la Russie et la Commission européenne.

■ **Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) :** Initiative lancée par le FMI en 2005, sur proposition du G8. L'allègement de dette totale accordée par le FMI au titre de l'IADM devrait dépasser 5 milliards de dollars. Cet allègement est destiné à aider les pays admis à en bénéficier à avancer dans la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.

■ **Initiative Fast Track en faveur de l'éducation pour tous :** Initiative multilatérale lancée par la Banque mondiale en 2002 visant à garantir des ressources de long terme aux pays bénéficiaires qui s'engagent dans la mise en œuvre de réformes en faveur de l'éducation pour atteindre les objectifs du millénaire d'éducation primaire pour tous d'ici à 2015.

■ **Initiative Pays pauvres très endettés (PPTE) :** Mécanisme d'allègement de la dette des pays en développement lancé en 1996 et mis au point par la Banque mondiale et le FMI. Elle a été réformée en 1999 pour devenir « PPTE renforcée ». La réduction de la dette est normalement fonction des efforts dans la lutte contre la pauvreté des pays concernés.

■ **Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) :** Entrée en vigueur au 1er janvier 2006, elle a réformé la gestion budgétaire de l'Etat pour rendre plus lisible son action et renforcer le rôle du Parlement. La contrepartie d'une plus grande liberté de gestion des programmes publics est une responsabilité accrue et une mesure de la performance.

■ **Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) :** Huit objectifs approuvés en 2000 par 191 Etats, visent à améliorer, d'ici à 2015,

la situation des populations les plus défavorisées.

■ **Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) :** Organisation de coordination des politiques et d'études économiques entre les pays développés qui ont en commun un système de gouvernement démocratique et une économie de marché. En 2007, l'OCDE comptait 30 pays membres.

■ **Partenariat public-privé (PPP) :** Mode de financement qui permet à une autorité publique de faire appel à une entreprise pour concevoir, financer, construire et gérer des ouvrages, équipements et services concourant à des missions de service public.

■ **Plan d'action français sur l'efficacité de l'aide :** Met en œuvre les engagements souscrits par la France dans la Déclaration de Paris afin d'atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2010.

■ **Programme concerté pluri-acteur (PCPA) :** Vise à développer une concertation plus étroite entre les différentes composantes de la société civile et les pouvoirs publics dans la définition des politiques publiques luttant contre la pauvreté.

■ **Proparco :** Filiale de l'Agence Française de Développement spécialisée dans le financement du secteur privé (capital-investissement, prêts et garanties) dans les pays en voie de développement et dans les pays émergents.

■ **Revenu national brut (RNB) :** Somme des revenus (salaires et revenus financiers) perçus, pendant une période donnée par les agents économiques résidant sur le territoire.



CD-Rom bilingue contenant :
- les principaux textes de référence
- les fiches /études de cas



L'aide publique au développement est un investissement sur l'avenir, une façon d'œuvrer à la stabilité de la planète pour les prochaines décennies. Avec une aide publique intelligente et efficace, nous contribuons à la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement, notamment en Afrique, nous participons à une croissance économique plus forte et mieux partagée, nous appuyons la création d'emplois et prévenons les flux migratoires illégaux, nous combattons la pauvreté, nous luttons contre le réchauffement climatique et les maladies endémiques, enfin, nous évitons la désespérance qui fait le lit de tous les conflits et des terrorismes.



Alain Joyandet,
Secrétaire d'Etat chargé de la Coopération et de la Francophonie

**Agence Française de Développement
(AFD)**

5, rue Roland Barthes
75598 Paris cedex 12
Tél. : + 33 1 53 44 31 31
www.afd.fr

**Ministère des Affaires Etrangères
et Européennes / Direction Générale
de la Coopération Internationale et
du Développement (DGCID)**

244, bd Saint-Germain
75303 Paris 07 SP
Tél. : + 33 1 43 17 90 00
www.diplomatie.gouv.fr

**Ministère de l'Économie, des Finances
et de l'Emploi / Direction Générale du Trésor
et de la Politique Économique (DGTPE)**

139, rue de Bercy 75572
Paris Cedex 12
Tél. : + 33 1 44 87 17 17
www.minefi.gouv.fr



Photos couverture (détails) : © J.-B. Veron

